

N°2025/016

## DÉCISION DU MAIRE

### PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur :

Objet :

Signature d'une modification contractuelle (avenant n°1) portant sur le marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert – Lot n°3 – Travaux de menuiseries extérieures et serrureries.

Titulaire :

ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION - AFD

**Le Maire de la Ville de Vaujours,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le Code de la Commande Publique, notamment l'article R2194-5,

VU la décision n°2023/041 du 15 Mars 2023 relative à la signature d'un marché portant sur des travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert – Lot n°3 - travaux de menuiseries extérieures et serrureries.

VU le projet de modification contractuelle présentée par le prestataire ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION et validé par le maître d'œuvre en charge du suivi de l'opération.

**CONSIDÉRANT** que le prestataire ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION sise ZAC Belle Place – Route de Gueret – 36400 LA CHATRE, est titulaire du lot n°3 – travaux de menuiseries extérieures et serrureries, issu du marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert, notifié le 30 mars 2023.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux supplémentaires liées à des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

**CONSIDÉRANT** que ces travaux supplémentaires nécessitent la mise en place d'une modification contractuelle au lot n°3 – travaux de menuiseries extérieures et serrureries, issu du marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert, pour un montant de 3 679 € HT soit 4 414.80 € TTC.

**ARTICLE 1 :** DÉCIDE de signer avec le prestataire ALUMINIUM FABRICATION DIFFUSION sise ZAC Belle Place – Route de Gueret – 36400 LA CHATRE, l'avenant n°1 portant sur le lot n°3 – travaux de menuiseries extérieures et serrureries, issu du marché relatif aux travaux de construction d'un réfectoire et de salles de classe à l'école élémentaire Paul Bert, pour un montant de 3 679 € HT soit 4 414.80 € TTC. Le nouveau montant du marché est 187 679 € HT soit 225 214.8 € TTC.

**ARTICLE 2 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télerecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- notifiée au prestataire ALUMINIUM DIFFUSION FABRICATION - AFD

Fait à Vaujours, le 3 février 2025.

Le Maire,



*[Signature]*  
Dominique BAILLY.

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire  
Compte-tenu de l'affichage  
le 25/02/2025  
et le dépôt en Préfecture  
le 14/02/2025 »

*[Signature]*  
Maire,  
Dominique BAILLY  
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

Mairie de Vaujours  
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS  
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03  
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

